

Ecole Primaire Saint Sauveur

Conseil d'école extraordinaire du mercredi 6 Mai 2020
Compte-rendu rédigé par Mme HIREL Laurence, la directrice

Personnes présentes ou absentes

- * l'équipe enseignante excepté Mme PONCET Corinne, Mme CANTON, Mme GINOT
- * représentants de la commune : Mr GENTIT maire de la commune de Saint Sauveur, Mme DABADIE adjointe
- * DDEN : Mr DAVID Pierre
- * les parents délégués : Mme MORISSE Rachel, Mme CERON Lysiane

Ordre du jour : Organisation de l'accueil progressif des élèves pour la phase 1 du déconfinement

- Le contexte

Dans son allocution devant la représentation nationale le 28 avril dernier, le premier ministre a présenté le cadre du déconfinement, et en particulier celui de la réouverture progressive des écoles.

Dans ce cadre, la progressivité de retour à l'école se déclinera localement dans un travail partenarial entre l'éducation nationale et les collectivités et dans une communication bienveillante et régulière avec les familles. La mise en œuvre du protocole constituera un cadre préalable obligatoire à l'ouverture des écoles. **La sécurité des élèves et des personnels est la priorité.**

Dans ce contexte inédit, tous les niveaux ne rentreront pas à l'école en même temps et les équipes pédagogiques, en lien avec l'inspecteur, détermineront selon différents critères (priorités pédagogiques, publics ciblés, ressources humaines, contraintes des collectivités, choix des familles...) le ou les niveaux accueillis prioritairement et dans quelle temporalité.

- L'organisation de l'école : rythme scolaire/ public ciblé

La rentrée aura lieu le 14 mai 2020.

Les classes de PS MS et GS ne réouvriront pas. L'enseignement à distance continuera donc pour ces élèves.

Les enseignants des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 accueilleront des groupes de 10 élèves maximum seulement le matin de 8H20 à 11H30. Selon les effectifs il y aura soit 1 groupe 4 matinées par semaine, soit 2 groupes 2 matinées par semaine.

L'après-midi sera le créneau de travail des enseignants pour préparer le distanciel des enfants non présents.

Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis toute la journée dans un groupe spécifique excepté s'ils sont dans leur groupe classe avec leur enseignant.

Seuls les enfants prioritaires pourront rester le midi avec leur pique-nique.

Les enfants prioritaires seront encadrés par du personnel communal matin et après-midi dans une salle de l'école élémentaire prédéfinie (salle 12)

La garderie (seulement pour les enfants prioritaires)

Les moments de garderie seront assurés

Le matin de 7h30 à 8 h20 pour les enfants prioritaires

Le midi pour les enfants prioritaires

Le soir de 16h30 à 18h15 pour les enfants prioritaires.

Pensez à faire les inscriptions sur le site prévu, l'école ne gère aucunement ce service.

- **L'organisation des classes et du temps scolaire :**

Les enseignants seront exclusivement avec leur classe et ne croiseront pas les autres afin d'éviter tout brassage d'élèves.

Elles seront réaménagées selon les consignes du protocole pour l'occupation des locaux : la distanciation (4m² par enfant / 8m² par enseignant), la gestion des flux de circulation...tout cela en fonction des contraintes liées à chaque classe (dimensions, meubles...)

Les horaires de récréation seront modifiés. Les enseignants utiliseront les 2 cours à disposition à des horaires différents pour n'avoir qu'une seule classe à la fois et ainsi ne pas se croiser. (Le planning horaire sera établi le 11 mai en conseil de maître).

Le passage aux toilettes se fera également par classe sous la surveillance de l'enseignant pour garantir la sécurité sanitaire. Les sanitaires seront nettoyés selon ce planning. Un planning de passage aux toilettes sera établi le 11 mai en conseil de maître.

L'accueil du matin à 8H20

Les classes de Mr PAILLETTE et de Mr PETETIN seront accueillies par les petit portail côté kiosque. Merci d'éviter tout attroupement et il n'est pas nécessaire d'arriver trop tôt. Les élèves se dirigeront vers leur groupe classe (signalétique en place classe par classe dans la première cour) et se placeront sur une croix en attendant le premier lavage de mains avant de rentrer en classe.

Les classes de Mme DOLIN et de Mr CHANEAC se fera par le grand portail vert côté cantine et suivront les mêmes consignes citées précédemment.

Les enfants de soignants arrivant à 8h20 seront accueillis par ce même grand portail par une ATSEM.

La sortie de 11h30 s'effectuera aux mêmes endroits classe par classe pour assurer la distanciation.

Toute la cour sera aménagée pour accueillir au mieux les enfants dans le cadre le plus strict.

Les porte-manteaux ne seront plus utilisés. Chaque élève posera ses affaires soit dans son cartable soit sur son dossier de chaise.

Tous les bancs dans les couloirs seront isolés dans une salle à part.

- **Le protocole sanitaire**

Il a été lu et étudié très sérieusement par l'équipe enseignante et les élus.

Il est à disposition sur internet si les parents souhaitent en prendre connaissance.

Une désinfection totale des locaux aura lieu le jeudi 7 Mai avant l'ouverture des locaux.

Par ailleurs, pour que l'école puisse rouvrir le 14 mai tous les points suivants doivent être garantis. Ils seront tous vérifiés le mardi 12 mai par la directrice et le maire de la commune.

- Création d'un avenant au règlement intérieur (joint au conseil d'école)
- Présentation des consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels par affichage, prévoir les éléments de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie (affichage portail, signalétique dans la cour d'accueil, dans les couloirs etc...)
- Protocole du nettoyage des locaux en lien avec le protocole sanitaire : pour information il aura lieu tous les soirs à partir de 17h30 par une entreprise avec des produits aux normes. (Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher de la mairie)
- Le nettoyage régulier des sanitaires aura lieu tout au long de la journée par le personnel communal (points de contacts, lavabos ...) après chaque passage des groupes de classe. L'enseignant sera toujours présent. Une fiche de suivie sera affichée et complétée au fur et à mesure.
- La gestion du matériel de nettoyage : stock de savon, papier à usage unique, gel hydroalcoolique, lingettes, gants etc... sera contrôlée chaque jour par l'école et la collectivité territoriale afin d'assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptée.
- Le protocole du matériel pédagogique spécifique : outils individuels pour les enfants, pas d'usage collectif sauf la photocopieuse, le téléphone, le visiophone, les poignées de porte..... un nettoyage sera nécessaire (lingettes à disposition pour un nettoyage à chaque utilisation). Les ordinateurs ne seront pas utilisés.
L'accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de nettoyage (ordinateurs, tapis de gym ...seront isolés ou indiqués par une signalétique « interdit ». Si du matériel est utilisé individuellement par l'élève, il sera désinfecté obligatoirement avant de passer dans les mains d'un autre. Tout livre touché sera mis de côté pendant 5 jours.
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition des enseignants. Les enfants n'y auront pas accès. Si besoin ce sera l'enseignant qui effectuera le geste de distribution.

- Protocole des gestes barrières (affichages, explications régulières aux élèves, surveillance continue...). **Un enfant qui ne respectera pas les gestes barrières pourra être refusé pour cause de mise en danger de la vie d'autrui.**
- Mise en place du protocole lavage des mains (30s) : il aura lieu selon les situations avec savon ou gel (avant de rentrer en classe le matin, lavage de main avant et après usage des toilettes, avant et après le repas, après s'être mouché, avoir toussé et régulièrement tout au long de la journée. Tout cela toujours sous la surveillance de l'enseignant de la classe pour gérer le flux et la distanciation et la bonne application du geste.
- Protocole de restauration : il n'y aura pas de cantine mais les élèves prioritaires pourront apporter un repas froid qui sera pris dans la salle de la cantine réaménagée selon les conditions d'occupation des locaux. Ils seront encadrés par du personnel communal au nombre de 2 personnes.
- Protocole de gestion des flux de circulation : après identification des locaux et échanges avec l'équipe enseignante, la mairie met en place le marquage des espaces spécifiques (urinoirs interdits, lavabos...bancs extérieurs, jeux extérieurs dans la cour de maternelle) , des distances et sens de circulation (hall, couloir, accès et sortie de la cantine, cour d'accueil du matin)
- Protocole des masques : le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants et le personnel non enseignant étant dans l'école. Il n'est pas conseillé pour les élèves de classe élémentaire et il est proscrit pour ceux de maternelle. Si un parent souhaite que son enfant en porte un en élémentaire c'est à la famille de le fournir. Des masques chirurgicaux pédiatriques seront à disposition de la directrice en cas de besoin pour un enfant ayant des symptômes.
- Protocole suspicion COVID : une salle d'isolement (salle du haut au-dessus de la salle de motricité) est prévue avec affichage des actions à conduire. **Les parents seront appelés et devront venir chercher leur enfant au plus vite.**
- Protocole accueil des élèves en situation de handicap : les AESH auront un planning pour suivre leur élève avec un détail de leurs rôles à tenir sur le travail présentiel ou distanciel.

Le compte rendu de ce conseil et l'avenant au règlement est envoyé à toutes les familles par mail.

Un affichage à l'école et une mise en ligne sur le site de la mairie aura lieu également.

Fin de réunion : 19H15